



UPAP/CA/XLIII/2025-Doc. N°05
Original : anglais

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
2024/2025

43^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UPAP
24-25 JUIN 2025,
ARUSHA, TANZANIE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES DE LA PERIODE 2024/2025

1.0 PREAMBULE

1.1 Conformément à l'article 9, alinéa 17 des Actes de l'UPAP de l'Union, le Secrétaire général est tenu de présenter au Conseil d'administration (CA) un rapport annuel sur les activités du Secrétariat général entre les deux (2) sessions du Conseil. Le présent rapport couvre les activités entreprises au cours de la période 2024/2025.

1.2 Les activités du Secrétariat général au cours de l'année écoulée ont été exécutées selon le Plan stratégique de l'UPAP 2021-2026 et avec pour but de cadrer avec l'article 9 de la Convention de l'Union qui définit les objectifs de l'Union, à savoir :

- i. Promouvoir la coopération au développement entre les Etats membres dans le domaine des services postaux ;
- ii. Promouvoir et faciliter l'accès à des services postaux universels de qualité ;
- iii. Promouvoir et faciliter la réforme du secteur postal ;
- iv. Promouvoir et faciliter l'assistance technique dans le secteur postal ;
- v. Promouvoir et défendre les positions communes des Etats membres sur les questions postales ;
- vi. Promouvoir la recherche et le développement dans le secteur postal ;
- vii. Promouvoir les projets régionaux de développement du réseau postal africain ;
- viii. Promouvoir le développement de nouveaux produits et services postaux ;
- ix. Promouvoir le développement durable du secteur postal ;
- x. Promouvoir l'action positive dans le développement du secteur postal..

2.0 ENJEUX STRATEGIQUES

2.1 Investissement Tour de l'UPAP

2.1.1 Le projet de Tour de l'UPAP continue de façonner considérablement les activités de l'Union. Il offre des bureaux adaptés et un environnement de travail convivial au Secrétariat général aux 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}

étages, tout en fournissant des bureaux à l'Autorité de régulation des communications de la Tanzanie, partenaire de l'entreprise commune de l'Union. aux 11^{ème} et 12^{ème} étages.

2.1.2 Le Secrétariat général de l'UPAP ont utilisé les ressources financières mobilisées auprès d'un bailleur de fonds pour meubler et moderniser les bureaux ;

- 16 bureaux pour le Secrétaire général adjoint, les trois Directeurs, la Secrétaire bilingue et les fonctionnaires ont reçu des bureaux et des chaises de direction ainsi que des chaises pour les visiteurs.
- 2 armoires en acier à 4 tiroirs verrouillables et une armoire en bois pour la secrétaire bilingue.
- Les zones de réception du 13^{ème} étage et du 14^{ème} étage ont reçu des bureaux de réception, des bancs et des tables pour les visiteurs.
- 7 ordinateurs portables et 14 ordinateurs de bureau ont été achetés pour les Chefs de département et les fonctionnaires.

2.1.3 **Des défis** subsistent concernant la protection du bâtiment contre la rivière qui étend son lit en raison de l'érosion.

2.2 Campagne d'adhésion à l'UPAP

2.2.1 Au cours de la période considérée, le Secrétariat général a pris contact avec les Etats membres de l'Union africaine non membres de l'UPAP pour leur demander d'envisager de rejoindre l'UPAP.

- ❖ Des lettres ont été envoyées au Cap-Vert, à Maurice, à Djibouti, au Rwanda, au Sud-Soudan, à la Mauritanie et aux Seychelles,
- ❖ La Mauritanie, Guinée Bissau et Sao Tomé-et-Principe a écrit pour demander de la documentation qui les guiderait dans le processus de ratification. Ces documents leur ont été fournis et ils n'ont pas encore fait part de leurs réactions.

2.2.2 Le Secrétaire général a tenu plusieurs réunions avec les autorités rwandaises en marge du 2^{ème} Sommet africain sur la sécurité et les opérations aériennes tenu les 13 et 14 mai 2025 à Kigali, au cours duquel il a eu plusieurs discussions sur la possibilité pour ce pays d'adhérer aux actes de l'UPAP. Il a

également partagé avec les autorités un document décrivant les avantages communs de l'adhésion à la convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP). Il a rencontré les autorités suivantes :

- ❖ L'Honorable Mme Paula Ingabire, ministre des TIC et de l'innovation
- ❖ Le Secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale.
- ❖ Le Représentant de l'Autorité de régulation des services publics du Rwanda
- ❖ Le Directeur général de l'Office national des postes du Rwanda.

2.2.3 Les autorités rwandaises ont fait part de leur volonté d'adhérer à l'Union panafricaine des postes.

2.2.4 **Lors de la réunion des ministres de la SADC qui s'est tenue en février 2025 à Harare, au Zimbabwe, le Secrétaire général a présenté le cas des Etats membres de la SADC qui ne sont pas membres de l'UPAP. La réunion des ministres a adopté une résolution visant à encourager ses membres, Maurice et les Seychelles, à adhérer à l'UPAP.**

2.3 Non-paiement des contributions statutaires

2.3.1 L'Union continue de subir un préjudice financier en raison du non-paiement des contributions obligatoires par certains Etats membres. Cela a pour effet de ralentir la mise en œuvre des activités approuvées de l'Union, dans la mesure où celles-ci ne peuvent être financées à temps ou sont abandonnées complètement. Cette situation jette de sérieux doutes sur la capacité de l'Union à continuer de fonctionner, et encore moins à fonctionner de manière optimale, si elle n'est pas abordée avec tout le sérieux qu'elle mérite.

2.3.2 Plusieurs engagements et suivis ont été pris avec les membres défaillants et seul le Gabon a répondu en payant sa contribution actuelle (2025-2026) après avoir été en retard de paiement pendant 10 ans. Le plan d'amortissement pour le reste des arriérés doit encore être conclu.

2.4 Risques et mesures d'atténuation

Le Secrétariat général de l'UPAP entreprend plusieurs initiatives pour s'assurer que les membres adoptent des mécanismes appropriés pour faire face à diverses catastrophes naturelles, entre autres, tout au long du cycle

de gestion des risques, c'est-à-dire la prévention, l'atténuation, la préparation, la réponse et le rétablissement des risques.

2.4.1 Au cours de l'année sous revue, quatre (4) catastrophes naturelles se sont produites en Afrique. Il s'agissait des cyclones tropicaux : Chido (décembre 2024), Dikeledi (décembre 2024 - janvier 2025), Jude (mars 2025) et des inondations (avril 2025).

2.4.2 Le Secrétariat général a suivi ces événements et a compati avec les pays touchés où, heureusement, l'infrastructure et le personnel postaux n'ont pas été directement touchés dans tous les cas.

2.4.3 Le Secrétariat général a reçu un rapport en mars 2025 du Directeur général des Postes de la RDC qui a exprimé sa profonde désolation face aux perturbations du service postal dans les provinces de l'Est de la République démocratique du Congo, notamment dans les provinces du Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, causées par le conflit armé dans ces zones. Ces perturbations ont entraîné des retards de courrier sans précédent et une suspension temporaire des opérations postales, tant sur le plan national qu'international, dans la région touchée. À cet effet, le Secrétariat général a exprimé sa sympathie et offert son soutien moral à l'ensemble du peuple congolais, en particulier aux employés des postes touchés par cette crise.

2.4.4 Le Secrétariat général de l'UPAP a également diffusé l'information aux Etats membres pour les sensibiliser aux perturbations rencontrées dans la chaîne logistique postale en appelant les Etats membres à apporter leur soutien aux autorités postales de la RDC pendant cette période difficile, entre autres, en donnant la priorité aux envois transitant par la RDC jusqu'à ce que la situation se stabilise afin que l'impact puisse être minimisé et finalement normalisé.

3.0 GESTION FINANCIÈRE

3.1 Performance financière

Les résultats financiers globaux de l'Union pour l'exercice 2024/2025 clos au 31 mai 2025 présentent un déficit opérationnel provisoire de vingt-quatre mille quatre cent trente-huit dollars américains (**24 438 \$EU**). Ce déficit provisoire contraste avec l'excédent de deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars américains (279 889 \$EU) réalisé au cours de l'exercice 2023/2024. Ce déficit est dû à l'augmentation de la dépréciation due à l'achat de nouveaux meubles pour un montant de 30 859 \$EU.

3.2 Sources de revenus pour l'Union.

Les revenus de l'Union proviennent des principales sources suivantes :

- i) Contributions statutaires versées par les États membres conformément au barème arrêté par la Conférence des plénipotentiaires ;
- ii) Contributions statutaires des membres associés ;
- iii) Contributions volontaires des États membres et des membres associés ;
- iv) Dons d'États et d'organisations non membres ;
- v) Recettes provenant des produits et activités réalisées par l'Union ;
- vi) Recettes générées sur des investissements approuvés par le Conseil ;
- vii) Pénalités/amendes perçues en cas de violation de la Convention ;
- viii) Autres recettes.

3.3 Contributions statutaires reçues

3.3.1 Sur 45 États membres, 22 ont versé leurs contributions obligatoires (2024: 21), soit 715 591 \$EU (51%) sur le montant facturé prévu de 1 390 690,77 \$EU, soit le revenu budgétisé des États membres pour l'exercice financier 2024/2025. Vingt-et-un (21) États membres ont versé la somme totale de 722 026,42 \$EU (52%) au cours de l'année précédente. L'Union s'est fortement appuyée sur le recouvrement des arriérés, des arriérés d'amortissement et de la surtaxe pour retard de paiement pour un montant total de 538 715 \$EU, ce qui porte le total des recettes provenant des États membres à 76% du total des contributions attendues des États membres.

3.3.2 Au cours de la période 2024-2025, douze (12) États membres ont réglé des arriérés de contributions pour des années antérieures qui s'élèvent à quatre cent cinquante-quatre mille trois cent treize dollars des États-Unis (454 313 \$EU), contre 412 136,37 par dix États membres au cours de l'exercice financier 2023/2024.

3.3.3 Le membre associé, United States Postal Service a payé sa contribution annuelle en qualité de membre associé le plus actif. Les membres associés GovNet de l'Ouganda et AsaaseGPS du Ghana n'ont pas payé la contribution annuelle pour les six et deux derniers exercices consécutifs respectivement et n'ont pas donné de raison pour cette non-conformité à la Convention de l'UPAP. Le retard dans la suspension d'AsaaseGPS est dû à une demande d'intervention du Ghana qui a été recommandée par la Commission Finances et Administration à la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Or, dans une lettre datée du 13 juin 2025, le Ghana a fait savoir que tous les efforts déployés par le Ministère de la

communication, des technologies numériques et des innovations pour amener la société AsaaseGPS à s'acquitter de ses obligations n'avaient pas abouti. Le non-paiement de la contribution statutaire constitue une violation manifeste de l'article 21 du Règlement d'exécution de la Convention. La question a été réexaminée par le groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution et le résultat de ses délibérations ainsi que sa recommandation soumis au Conseil par la Commission Finances et Administration.

- 3.3.4 Le Secrétariat général continue d'encourager les Etats membres à rechercher et à recommander des entreprises qui sont des acteurs du secteur postal pour qu'elles deviennent membres associés de l'UPAP. Cela leur permettra de participer aux activités de l'Union et de collaborer afin d'harmoniser leurs points de vue avec notre organisation continentale forte de 45 membres sur des questions thématiques clés du secteur postal mondial.
- 3.3.5 Le total des contributions statutaires reçues au cours de l'exercice 2024/2025 s'élève à un million deux cent soixante-quatorze mille trois cent six (1 274 306 \$EU). Ce montant équivaut à 76 % des 1 675 812,00 \$EU de contributions statutaires budgétisées pour l'exercice 2024/2025 (2023/2024 : 1 209 922,90 \$EU, 78 % de 1 543 672,00 \$EU).
- 3.3.6 Les recettes provenant d'autres sources de revenus telles que les dons/subventions, les revenus d'investissement, les pénalités/amendes perçues pour violation de la Convention, les revenus des produits et services ainsi que les revenus divers s'élevaient à 66 880 \$EU. Ces sources ont généré 62% des 108 630 \$EU prévus.
- 3.3.7 Le montant total de l'apport en numéraire reçu à ce jour au titre de l'apport au projet « Tour de l'UPAP » s'élève à 591 380 \$EU (2023/2024 : 449 999,93). Les arriérés en cours à ce jour s'élèvent à 218 620,00 \$EU.
- 3.3.8 Le total des recettes perçues au cours de l'exercice 2024/2025 s'élève à 1 297 807 \$EU, soit 70 % des 1 857 742 \$EU (2023/2024 : **1 525 789,25 \$EU, soit 79 % des 1 942 623,00 \$EU**) budgétés pour l'exercice.

3.4 Dépenses de l'Union

- 3.4.1 L'article 16 de la Convention stipule que les dépenses de l'Union sont constituées par les dépenses relatives aux éléments suivants :
- i) Sessions de la Conférence, du Conseil et réunions des Commissions administratives et techniques ;

- ii) Fonctionnement du Secrétariat général ;
- iii) Mise en œuvre du programme d'activités de l'Union ;
- iv) Toute autre activité en rapport avec les objectifs de l'Union et approuvée par la Conférence des plénipotentiaires et/ou le Conseil d'administration.

3.4.2 Les dépenses totales non vérifiées pour l'exercice 2024/2025 s'élèvent à un million quatre cent quarante mille huit cent trente-neuf dollars des États-Unis (1 440 839 \$EU), soit 83 % du million sept cent vingt-huit mille trois cent trente dollars des États-Unis (1 728 330 \$EU), affecté pour la même période de l'année. Les dépenses ont été maintenues à ce niveau en raison de la non-réception du reste des fonds budgétisés et de certains autres programmes physiques préprogrammés qui ont été maintenus en ligne en raison de la non-disponibilité de fonds.

4.0 EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES

4.1 ACTIVITES RELATIVES A LA REMUNERATION

4.1.1 Tables rondes sur la rémunération

L'UPU a collaboré avec le Secrétariat général de l'UPAP et d'autres Unions restreintes pour organiser des tables rondes régionales sur la rémunération comme suit :

- i. Table ronde sur la rémunération dans la région arabe - du 9 au 10 septembre 2024, au Caire, en Egypte.
- ii. Table ronde de la région Afrique sur la rémunération - 28 au 29 novembre 2024, Tour de l'UPAP, Arusha, Tanzanie.

Les conclusions des tables rondes régionales sur la rémunération ont été consolidées et présentées lors de la Table ronde mondiale qui s'est tenue le 14 février 2025 à Berne, en Suisse. Ils constituent la base des propositions finales qui seront soumises au 28^{ème} Congrès de l'UPU à Dubaï, aux Emirats arabes unis.

4.1.2 **Atelier sur la rémunération**

Un atelier sur la comptabilité internationale a été organisé par l'UPU en collaboration avec la Poste égyptienne pour la région arabe du 4 au 5 février 2025. Les Etats membres de la région africaine ont eu la possibilité d'y participer virtuellement.

Les Etats membres de l'UPAP participant physiquement à l'atelier étaient l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc, la Somalie, le Soudan et la Tunisie. Le Secrétariat général et d'autres Etats membres, à savoir le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe y ont participé virtuellement.

L'atelier s'est concentré sur les étapes et tâches pratiques de la comptabilité du courrier international en utilisant le système postal international (IPS) tout en suivant les réglementations de l'UPU, couvrant les principaux sujets ci-dessous qui sont importants pour le secteur postal :

- Comptabilité de la poste aux lettres : calcul des frais terminaux, processus comptable ;
- Comptabilité des colis postaux : tarifs fonciers entrants, processus comptable ;
- Cas particuliers : sacs de transit fermés/mal envoyés, articles de transit ouverts/mal envoyés, service de réponse commerciale internationale, facturation des compagnies aériennes, etc.
- Règlement ;
- Fonds pour la qualité de service ;
- Système de compensation de l'UPU.

4.1.3 **Questionnaire de participation au Système mondial de contrôle**

4.1.3.1 Le Secrétariat général a diffusé un questionnaire sur la participation du Système mondial de contrôle (GMS) en Afrique afin de mettre en œuvre le Programme d'activités de l'UPAP pour la période 2022-2025. Le cycle quadriennal de l'UPAP et le cycle des Congrès de l'UPU touchant à leur fin, le moment est venu de faire le point des réalisations accomplies afin d'élaborer des programmes et des plans adaptés pour la période à venir.

4.1.3.2 Le Système mondial de contrôle (GMS) est un système de mesure de la qualité du service de la poste aux lettres géré par le Bureau international de l'UPU. Son objectif principal est de fournir aux opérateurs désignés des résultats opérationnels précis et de haute qualité, permettant de prendre des décisions éclairées en matière d'exploitation et d'amélioration de la qualité. Ces résultats peuvent également servir à déterminer la prime de performance en matière de frais terminaux pour le lien entre la qualité de service et le système de frais terminaux.

4.1.3.3 Le principal objectif du questionnaire était d'obtenir et de rassembler des informations sur la participation des opérateurs désignés au SGM en vue de déterminer, à partir des analyses, le statut et les éventuelles interventions requises si nécessaire. Les principales conclusions sont que la plupart des Etats membres de l'UPAP ne sont pas membres du GMS, soit parce qu'ils n'ont jamais adhéré, soit parce qu'ils se sont retirés en raison de problèmes de prix ou d'absence de dérivation de la valeur.

4.1.3.4 Le Secrétariat général a préparé un rapport sur l'analyse des réponses reçues de trente-deux (32) opérateurs désignés représentant 71% des Etats membres de l'UPAP. Compte tenu du déclin des activités de la poste aux lettres et des opportunités offertes par les articles de commerce électronique qui sont en augmentation, il a été recommandé aux OD d'envisager l'utilisation d'outils de contrôle de la qualité de service alternatifs et moins onéreux à la place de GMS. Cela leur permettrait de concentrer leurs efforts d'investissement sur le contrôle de la qualité du service ou sur les projets relatifs aux articles de commerce électronique contenant des marchandises, étant donné que l'avenir de la poste réside dans l'exploitation complète du commerce électronique.

4.2 DIGITALISATION ET INNOVATION

4.2.1 Atelier sur les services financiers numériques

4.2.1.1 Le Secrétariat général a organisé avec succès un atelier sur les services financiers numériques du 11 au 13 décembre 2024 à la Tour de l'UPAP à Arusha, en Tanzanie, autour le thème « Favoriser l'inclusion financière grâce aux solutions numériques ». L'objectif principal de l'atelier était de partager des connaissances, des compétences et des expériences, d'exploiter les meilleures pratiques et d'apprécier les outils de pointe nécessaires pour fournir et gérer des services financiers numériques.

4.2.1.2 Cinquante-sept (57) Etats membres de l'UPAP y ont participé. Les animateurs étaient des experts en services financiers de divers partenaires, dont l'UPU, VISA, PAYTOTA, Amarante Consulting

Group et la Banque de Tanzanie. Les Opérateurs désignés et les Autorités de régulation ont partagé leurs expériences.

4.2.2 Etat d'avancement de la digitalisation des services postaux en Afrique

4.2.2.1 Conformément au Plan d'action pour la période 2022-2025, un questionnaire a été préparé et administré aux Opérateurs désignés des Etats membres à différents intervalles jusqu'à janvier 2025, afin d'évaluer le niveau de digitalisation des services postaux en Afrique.

4.2.2.2 L'objectif du questionnaire était de recueillir des informations sur la digitalisation des services postaux en Afrique afin d'établir l'état des lieux de l'infusion technologique dans le secteur postal des États membres de l'UPAP et d'utiliser les informations obtenues comme base de référence pour les interventions.

4.2.2.3 Quarante-deux (42) pays ont répondu, ce qui représente un taux de réponse impressionnant de 93 %. Le questionnaire s'est concentré sur les cinq (5) piliers clés indiqués ci-dessous qui ont obtenu les scores indiqués :

- i. Services de courrier : 82%
- ii. Intégration de la chaîne d'approvisionnement : 48%
- iii. Infrastructure de développement et applications mobiles : 34%
- iv. Services financiers et de paiement postaux : 22%
- v. Fonctions de support : 21%.

4.2.2.4 Le Secrétariat général de l'UPAP a diffusé le questionnaire aux Etats membres le 4 mai 2023. Il a été rediffusé le 29 janvier 2024 pour que les Etats membres qui n'avaient pas répondu en 2023 le fassent, tandis que ceux qui avaient répondu étaient tenus de fournir une mise à jour, le cas échéant. D'autres réponses ont été reçues après la redistribution du questionnaire le 25 janvier 2025.

4.2.2.5 Les réponses au questionnaire ont été consolidées et analysées afin de constituer une base de données sur l'état de la digitalisation postale en Afrique ainsi que les interventions à inclure dans la stratégie postale africaine pour le cycle 2026-2030.

4.2.2.6 Le Secrétariat général a préparé une analyse du questionnaire qui a été examinée et annexée à la fois aux rapports du groupe de travail et de la Commission.

4.3 ACTIVITES PHILATELIQUES

4.3.1 Dans le cadre du groupe de travail « Promotion de la philatélie », la principale activité entreprise pour la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2025 de l'UPAP a été l'organisation de la 3^{ème} Conférence philatélique africaine. Cette 3^{ème} Conférence s'est tenue en mode virtuel du 5 au 6 mars 2025. Placée sous le thème « Timbres numériques : une nouvelle dimension pour la philatélie », elle a permis de fournir aux participants des connaissances sur les timbres numériques et une opportunité d'échanger des expériences et de se comparer aux meilleures pratiques des leaders du secteur, de franchir des étapes importantes dans le monde de la philatélie, d'ouvrir la voie à des avancées innovantes dans le secteur postal africain et de permettre aux participants d'échanger leurs expériences.

4.3.2 La Conférence philatélique a réuni plus de quatre-vingt-dix (90) participants venus de trente-quatre (34) pays africains dont l'Angola, le Botswana, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique. Les facilitateurs étaient des experts et partenaires philatéliques du monde entier, notamment l'Union postale universelle (UPU), Stampfinity, Crypto Stamps.org, Ciphers.me, West Africa Study Circle et Engineers Software Corporation.

4.3.3 Les informations sur les événements philatéliques suivants, qui se tiendront en 2025, ont été communiquées aux participants :

a) 20^{ème} édition du Concours de l'UPU 2025

L'édition 2025 du Concours de philatélie de l'UPU, **PHILAKOREA 2025**, se tiendra du 17 au 21 septembre 2025 à Séoul, en République de Corée.

b) Timbre Colombe de la Paix

Une nouvelle initiative a été lancée par Hammerle et Vogel, membres associés de l'Association mondiale pour le développement de la philatélie (AMDP), pour émettre un timbre commun afin de promouvoir la paix et l'unité dans le monde.

« **Colombe de la Paix** » est un projet sincère, issu d'organisations philatéliques transfrontalières de différents pays. Il sera émis en septembre 2025, après le Congrès de Dubaï. Les Etats membres sont encouragés à se joindre à cette initiative.

c) **Timbre du 80^{ème} anniversaire des Nations Unies**

L'UPU a écrit aux Etats membres pour qu'ils émettent un timbre commémoratif pour le 80^{ème} anniversaire des Nations Unies en octobre 2025. Les Etats membres de l'UPAP sont encouragés à participer à cette initiative conjointe.

4.4 ACTIVITES DE LA CHAINE LOGISTIQUE

4.4.1 Activités du groupe de réflexion sur le Transport en Afrique

4.4.1.1 Le groupe de réflexion sur le Transport en Afrique (GRTA) a tenu sept (7) réunions au cours de l'année 2024/25 pour délibérer sur les questions relatives au Transport international du courrier, notamment : le système de contrôle des importations de l'Union européenne version 2 (ICS2 R2), la mise en œuvre de hubs postaux régionaux et le Transport sans papier.

4.4.1.2 Créé en 2023 par l'UPU en collaboration avec l'UPAP, le TTT a pour mission de mettre en place des plateformes de Transport dans les sous-régions africaines, de définir les modalités de transit du courrier et de mettre en place des plans d'acheminement d'urgence. Les membres du TTT, le Bureau international de l'UPU et le Secrétariat général de l'UPAP participent à ces réunions.

4.4.2 Formation au Transport sans papier

L'UPU a organisé une session de formation en ligne sur le Transport sans papier pour les régions arabe et africaine le 20 novembre 2024. Les opérateurs désignés des Etats membres de l'UPAP et le Secrétariat général ont participé à la session de formation.

4.4.3 Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP

4.4.3.1 Suite à la Résolution **N°02/UPAP/AC/XLII/2024 de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration** portant création du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP (GASU), le Secrétariat général a coordonné avec succès la création du GASU. Le mandat du GASU est d'élaborer, de

coordonner, de faciliter et de mettre en œuvre les stratégies de sécurité de la région Afrique, conformément aux normes de sécurité postale S58 et S59 de l'UPU, en collaboration avec le Groupe sur la sécurité de l'UPU (SG).

4.4.3.2 Le Groupe est composé de dix (10) experts en sécurité issus d'opérateurs désignés représentant les cinq (5) sous-régions africaines : Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Kenya, Cameroun, Cap-Vert, Malawi, Maroc et Tanzanie.

4.4.4 Atelier de formation EAD, CDS/IPS

Les Opérateurs désignés de la région Afrique ont participé à l'atelier de formation sur les données électroniques préalables (EAD) et le système de déclaration douanière/système postal international (CDS/IPS), organisé par l'UPU en collaboration avec les services postaux des Etats-Unis, du 9 au 11 juillet 2024 à New York, aux Etats-Unis. Le Secrétariat général a participé à l'atelier en mode virtuel.

4.4.5 Activités du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)

4.4.5.1 L'UPAP, en collaboration avec l'UPU, a continué de coordonner la mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE 3) des opérateurs désignés pour la période 2022-2025. L'UPU a organisé le 3ème atelier ORE du 5 au 10 mai 2024 à Gaborone, au Botswana, tandis que le 4ème atelier s'est tenu du 7 au 11 avril 2025 à Cotonou, au Bénin, avec la participation des Etats membres et du Secrétariat général.

4.4.5.2 Des réunions mensuelles de contrôle ont été organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre des feuilles de route et des plans d'action nationaux et discuter des défis rencontrés par les OD dans la mise en œuvre du projet.

4.4.6 Questionnaire sur l'état de la chaîne logistique

4.4.6.1 Le Secrétariat général de l'UPAP a diffusé un questionnaire sur l'état des services de la chaîne logistique en Afrique afin de mettre en œuvre le Plan d'action opérationnel et technologique pour la période 2022-2025. L'objectif du questionnaire était de recueillir des informations sur les activités de la chaîne logistique mises en œuvre par les opérateurs désignés afin d'en évaluer l'état et de contribuer à combler les lacunes identifiées, le cas échéant.

4.4.6.2 Le questionnaire comprenait trente-neuf (39) questions couvrant les quatre principaux piliers de la chaîne logistique, comme indiqué ci-dessous :

- i. Transport : Transport du courrier et relations avec les parties prenantes.
- ii. Sécurité : Sécurité postale et respect des normes.
- iii. Douanes : Echange de données électroniques préalables et relations douanières.
- iv. Qualité du service.

4.4.6.3 Le Secrétariat général a préparé un rapport sur l'analyse des réponses reçues de trente-six (36) opérateurs désignés représentant 80% des Etats membres de l'UPAP.

5.0 ACTIVITES JURIDIQUES, DE POLITIQUE ET DE REGULATION POSTALE

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Secrétariat général a réalisé plusieurs activités qui peuvent être regroupées comme suit :

- i) Activités juridiques ;
- ii) Activités de régulation postale ;
- iii) Activités de politique ;
- iv) Activités préparatoires de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

5.1 Questions juridiques

5.1.1 Elles sont relatives aux avis juridiques, propositions d'amendement aux Actes de l'UPAP, au Règlement du personnel de l'UPAP, au Règlement intérieur du Conseil d'administration et à la rédaction des protocoles d'accord.

- 5.1.2 Ainsi, au cours de la période sous revue, le Secrétariat général de l'UPAP a traité des dossiers de nature juridique ayant engendré l'émission de cinquante et un (51) avis juridiques portant notamment sur les ressources humaines, le fonctionnement et l'organisation de l'Union, la construction de la Tour de l'UPAP, etc.
- 5.1.3 Outre les avis juridiques, le Secrétariat général de l'UPAP a procédé à l'examen de certains instruments juridiques du cadre juridique de l'Union. Cet examen a abouti à des propositions d'amendement aux Actes de l'Union, au Règlement du personnel de l'UPAP, au Règlement intérieur du Conseil d'administration et ce, dans le but de corriger les insuffisances relevées et d'adapter le cadre juridique au contexte actuel.
- 5.1.4 Par ailleurs, le Secrétariat général a mis en œuvre toutes les résolutions, décisions et recommandations issues du Conseil d'administration, de la 6^{ème} édition du Forum des régulateurs postaux et de la 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux.
- 5.1.5 Enfin, dans le but de renforcer ses partenariats stratégiques, le Secrétariat général a, au cours de l'exercice financier 2024/2025, conclu des protocoles d'accord avec les organisations internationales suivantes : Créative Collision, Ethiopian Airlines, PuMed, UPAEP, APPU, Paytota et Kitsoft. Toutefois, d'autres protocoles d'accord sont en cours de signature avec E.Boks, India Post, AFRAA, AFRALTI et OECD.

5.2 Activités de régulation postale

Au cours de l'exercice financier 2024/2025, le Secrétariat général de l'UPAP a réalisé les activités de régulation suivantes :

- i) Co-organisation avec le CRASA de la 2^{ème} Conférence des Régulateurs Postaux Africains du 2 au 3 décembre 2024 à Victoria Falls (Zimbabwe), sur le thème : « *Tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère du numérique* ». À l'issue des travaux, les recommandations adoptées ont été diffusées aux Etats membres (services en charge des services postaux, autorités de régulation et opérateurs postaux) pour mise en œuvre.
- ii) Le 6^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est tenu le 10 juin 2024 à Arusha, en République Unie de Tanzanie. Le thème de l'événement était : Comment les régulateurs régulent-ils efficacement les services financiers postaux à l'ère de l'innovation numérique ? Cette édition du Forum s'est conclue par l'adoption de recommandations qui ont été communiquées aux Etats membres pour mise en œuvre.

- iii) Enquête sur la régulation postale en Afrique et retour d'information des Etats membres sur les réponses. Les informations collectées a permis au Secrétariat Général de remédier au manque d'informations et de documents réglementaires. Les réponses à ces questions constituent l'essentiel des questions recommandées pour le prochain cycle de la stratégie postale pour l'Afrique.

5.3 Questions de politique

Au cours de la période concernée, le Secrétariat général de l'UPAP s'est doté d'un Manuel interne de procédure d'approvisionnement, d'un règlement intérieur du Comité consultatif et d'un Règlement intérieur du Comité d'étude des offres. Cependant, les procédures administratives suivantes sont en cours de finalisation :

- i) Procédure d'entretien des véhicules officiels de l'UPAP ;
- ii) Procédure de gestion des missions officielles ;
- iii) Procédure de gestion des contrats ;
- iv) Procédure de demande d'avis juridiques.

Il s'agit d'améliorations en matière de gouvernance et d'administration qui renforceront encore la transparence, la responsabilité et la réactivité face aux situations qui se présentent.

6.0 PROJETS STRUCTURANTS

6.1 Projet « Tour de l'UPAP »

- 6.1.1 La Tour UPAP est achevée et sert de bureaux pour les partenaires de la coentreprise, les locataires et sert également de lieu de réunion, de conférence et d'atelier, tant au niveau local qu'international. Les 42^{ème} et 43^{ème} sessions ordinaires se sont tenues dans les installations de l'immeuble. Des ateliers de l'UPAP et de l'UPU ont également été organisés au 15^{ème} étage.
- 6.1.2 La TCRA, partenaire de l'UPAP, a également fini de cloisonner et d'aménager le 4^{ème} étage du bâtiment pour créer 6 salles de réunion supplémentaires, une salle de presse, une salle d'allaitement pour les bébés, une salle de premiers secours et une salle de secrétariat. Ces équipements, qui ont coûté plus d'un demi-million de dollars américains, ont été acquis et offerts par la TCRA, à laquelle l'Union est éternellement reconnaissante.

6.1.3 La Tour de l'UPAP offre des espaces en location à d'autres locataires. Le Secrétariat général continue d'explorer toutes les possibilités que la Tour de l'UPPA offre à l'Union par l'intermédiaire du gestionnaire immobilier et dans le cadre de l'accord de joint-venture. Le taux d'occupation des locaux est passé de 27 % en juin 2024 à 63 % en juin 2025.

6.1.4 La sécurité du bâtiment a été renforcée :

- Deux scanners de sécurité pour les marchandises et deux scanners corporels ont été installés dans la zone de réception de l'entrée du rez-de-chaussée
- Deux tourniquets ont été installés pour les sorties des ascenseurs du rez-de-chaussée.
- Deux portails ont été installés aux points d'entrée et de sortie avant.
- Un portail a été installé sur la route d'accès arrière.
- Des barrières électroniques ont été installées aux points d'entrée et de sortie du sous-sol.
- Les négociations avec la police tanzanienne pour l'installation de postes à chacun des étages de l'UPPA sont à un stade avancé.

6.1.5 Les installations de conférence ont été renforcées par l'achèvement et l'aménagement de deux salles de réunion au 4e étage de l'aile est (utilisées pour la première fois lors des réunions du conseil technique et administratif de l'UPAP en 2025).

- 4 autres salles de conférence situées au 4e étage de l'aile ouest ont été achevées, ce qui porte à 12 le nombre total de salles de réunion.
- Une salle de presse, une salle d'allaitement et de premiers soins et une salle de secrétariat ont été créées.

6.2 Projet de numérisation pour l'amélioration des services postaux en Afrique

6.2.1 Mobilisation des ressources : Conférence des donateurs

Ce projet passera à la phase de mise en œuvre lorsque son plan de projet sera mis en œuvre, passant du stade conceptuel à l'obtention de résultats tangibles. Il s'agira de coordonner les ressources, de gérer les risques et de veiller à ce que le projet reste dans les limites de son champ d'application, de son calendrier et de son budget. Des mécanismes de financement clairs devront être mis en place et des partenaires de développement

devront être identifiés. A cette fin, l'UPAP et la CUA ont discuté de l'organisation d'une conférence sur la mobilisation des ressources. La CUA a mis de côté des fonds pour organiser la conférence et l'UPAP a également prévu un financement complémentaire.

a) Objectifs de la Conférence des donateurs

L'objectif principal de la conférence sera de garantir que toutes les principales parties prenantes du secteur postal, à savoir les gouvernements, les autorités de régulation et les opérateurs désignés, les partenaires de développement, c'est-à-dire les entreprises technologiques, les Fintechs, etc., soient informés de la phase de mise en œuvre des recommandations du projet et engageant des partenaires de développement potentiels qui sont prêts à soutenir le secteur postal africain techniquement et financièrement pour améliorer l'état de numérisation par rapport à son niveau actuel.

b) Groupe cible de la conférence des donateurs et des investisseurs

- i) Organismes gouvernementaux ;
- ii) Directeurs généraux des postes/PDG des opérateurs postaux désignés ;
- iii) Directeurs généraux des autorités de régulation ;
- iv) Partenaires au développement
- v) Organismes postaux sous-régionaux ;
- vi) Communautés économiques régionales ;
- vii) Partenaires techniques, par exemple Fintechs, etc.
- viii) Autres prestataires de services postaux et de messagerie.

c) Facilitation

Sous réserve de confirmation, la conférence sera animée par des experts des institutions suivantes

- a) Commission de l'Union africaine (CUA) ;
- b) CER ;
- c) Union panafricaine des postes ;
- d) Union postale universelle (UPU)

Un projet de note conceptuelle pour la conférence contenant toutes les informations pertinentes ci-dessus a été finalisé.

7.0 COOPERATION UA DEVELOPPEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dans le but d'établir une collaboration entre les parties prenantes conformément aux dispositions du chapitre VIII, Coopération au développement de la Convention de l'Union, l'Union panafricaine a collaboré avec un certain nombre de parties prenantes clés afin de réaliser le programme d'activités de l'Union et de créer un cadre de coopération bénéfique pour l'Union et ses membres.

7.1 Collaboration avec l'Union postale universelle (UPU)

7.1.1 Réunions de coordination avec les unions restreintes pour les sessions du CA

Conformément à la politique de coopération au développement de l'UPU pour 2022-2025, approuvée par le 27^{ème} Congrès de l'UPU, l'UPAP a participé aux réunions de coordination S6 et S7 du CA organisées par le BI. Ces réunions visaient à renforcer la coordination entre l'UPU et les Unions restreintes en promouvant une vision commune permettant à ces dernières de jouer un rôle plus actif dans le développement du secteur postal dans toutes les régions. Elles ont également porté sur le niveau de mise en œuvre de la stratégie mondiale de développement et de coopération pour 2022-2025, les activités prévues et les préparatifs du 28^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU qui se tiendra en septembre 2025 à Dubaï, aux Emirats arabes unis.

7.1.2 Webinaire sur « Les réseaux postaux comme facilitateurs de la digitalisation des paiements des MPME » : Rôle et importance des MPME

L'UPAP a participé au webinaire sur « **Les réseaux postaux comme facilitateurs de la digitalisation des paiements des MPME** » : Rôle et importance des MPME, organisé par l'UPU le 2 décembre 2024. L'objectif général étant d'élargir le rôle des postes en tant que catalyseurs clés de la résilience communautaire et économique.

Au cours du webinaire stratégique, il a été observé que la priorité doit être accordée à la promotion de l'inclusion financière, à l'offre de services accessibles et abordables ; à la concentration sur la transformation numérique ; à l'élargissement de l'accès au marché pour les MPME ; au renforcement des capacités et au développement des compétences ; à l'amélioration des infrastructures existantes ; à la mesure de l'impact réel des différents modèles de partenariat et cadres réglementaires ; et à la conception d'une réglementation basée sur l'IA.

7.1.3 Atelier sur le développement des activités « .post »

En préparation de la session S7, l'UPU a organisé un atelier sur le thème « **Construire un espace numérique sûr et fiable – Comment les services soutenus par .post renforcent la cyber-résilience** ». Cet atelier s'articulait autour de deux sous-thèmes. Le premier était « **Créer un environnement sûr et fiable pour le secteur postal via .post** ». Le second sous-thème était « **L'avenir de .post , notamment en ce qui concerne les nouveaux horizons et les nouvelles opportunités** ».

Les changements proposés pour l'avenir de **.post** , qui seront présentés lors du prochain Congrès à Dubaï, sont les suivants :

- Développement de produits autonomes : Convertir **.post** en un produit autonome fonctionnant de manière indépendante tout en respectant les Contrat de registre **de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN)** ;
- Priorité en matière de cybersécurité : Faire passer le GPP d'une entité axée sur la cybersécurité à une meilleure réponse à la demande croissante de solutions de cybersécurité dans le secteur postal ;

7.1.4 Atelier de l'UPU sur la gestion des risques de catastrophe pour les pays africains

L'UPAP, en collaboration avec l'UPU, a organisé un atelier sur la gestion des risques de catastrophe pour les pays africains, du 25 au 27 novembre 2024, à la Tour de l'UPAP à Arusha, en République-Unie de Tanzanie.

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- i. Rassembler les points focaux de gestion des risques de catastrophe (GRC) de la région africaine pour sensibiliser et renforcer les capacités ;
- ii. Former les participants aux leçons tirées des catastrophes passées, en se concentrant sur celles qui se sont produites dans la région africaine ;
- iii. Sensibiliser les participants à la nécessité d'élaborer un Plan de Continuité des Activités (PCA) suivant les modèles proposés par l'UPU ;
- iv. Informer les participants sur les catastrophes d'origine humaine ;
- v. Fournir des informations détaillées sur les pertes liées aux catastrophes et souligner la nécessité d'une participation active à la gestion des catastrophes ;

- vi. Faciliter le partage d'expériences sur les types de systèmes d'alerte précoce disponibles dans chaque pays participant ;
- vii. Discuter de la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes (participation multipartite) dans les actions de prévention, de préparation, d'intervention, de rétablissement/reprise et d'atténuation.

7.1.5 Trainpost

En collaboration avec l'UPU, l'UPAP a organisé l'atelier des tuteurs Trainpost du 21 au 25 octobre 2024, destiné aux anglophones et aux francophones, au Centre de renforcement des capacités en TIC. Cet atelier était axé sur la méthodologie Trainpost et les technologies d'apprentissage à distance proposées via la nouvelle plateforme (www.upu-trainpost.com), et plus particulièrement sur l'espace tuteur, afin d'accompagner les apprenants en ligne, de l'inscription initiale à la fin du cours. L'atelier était animé par des présentations, des démonstrations et des travaux pratiques en ligne.

7.1.6 Table ronde sur la rémunération

L'Union postale universelle (UPU), en collaboration avec ses Unions restreintes, a organisé une table ronde régionale sur la rémunération, qui s'est tenue du 28 au 29 novembre 2024 au Centre de renforcement des capacités des TIC de l'UPAP sous les auspices du Plan de développement régional pour l'Afrique (2021-2025). Les principaux objectifs des Tables rondes régionales sur la rémunération étaient les suivants :

- i) Informer les Pays-membres de l'UPU des projets de propositions au Congrès préparés par le Conseil d'exploitation postale (CEP) et le Conseil d'administration (CA) ;
- ii) Expliquez la justification et le contexte de ces propositions et améliorez la compréhension des membres de l'UPU des projets de propositions, y compris leur impact.
- iii) Discuter et échanger des points de vue sur les propositions dans une perspective régionale ;
- iv) Recueillir des points de vue et les intégrer aux discussions sur les propositions de projet de paquet lors de la Table ronde mondiale sur la rémunération.

7.2 COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA)

Le Secrétariat général a participé à un certain nombre de réunions et d'ateliers organisés par l'Union africaine, tant physiques que virtuels, comme indiqué ci-dessous :

7.2.1 *Processus de collecte de données sur la plateforme STN de l'UA*

7.2.1.1 Le Secrétariat général de l'UPAP a participé à la phase de test du processus de collecte de données sur la plateforme STN de l'UA le 8 octobre 2024 afin d'identifier les éventuelles lacunes et d'y remédier avant la mise en production du système. Pour cet exercice, des codes d'accès à la plateforme ont été attribués.

7.2.1.2 Deuxièmement, la phase opérationnelle a permis de saisir les données du secteur postal dans la plateforme STN, sous la supervision du chef de département. Les difficultés, lacunes et contraintes ont été signalées à l'UA pour obtenir l'assistance technique nécessaire.

7.2.1.3 Pour le secteur postal, les seules données primaires à saisir sont le nom de l'organisation, son affiliation hiérarchique par rapport à la CUA et la période de rapport.

7.2.2 **Webinaire de l'UA sur le thème : Le futur projet de cybersécurité continentale de l'UA**

7.2.2.1 L'UPAP a participé au webinaire de l'UA sur le thème : « Le futur projet de cybersécurité continentale de l'UA », le 26 février 2025. Ce webinaire a été organisé par la CUA en partenariat avec LuxDev , afin de discuter du futur projet de cybersécurité continentale de l'UA. L'objectif principal du projet est de déployer des opérations de cybersécurité, de détecter et de gérer les incidents, de créer et de soutenir une équipe/un centre de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRC) et un centre d'opérations et de sécurité (OSC), et de renforcer les capacités cybernétiques des organisations, des secteurs et des Etats membres.

7.2.2.2 L'initiative vise également à créer un CSIRC continental et à soutenir, le cas échéant, les efforts visant à étendre la portée des CSIRC régionaux, à promouvoir le partage d'informations pour mieux répondre aux besoins en matière de renseignement sur les cybermenaces et à renforcer les capacités de réponse à ces menaces à l'échelle mondiale. Il s'agit également de renforcer les capacités de cybersécurité au sein de l'UA/CUA afin d'améliorer sa résilience dans le cyberspace.

7.2.2.3 L'UPAP a mis à disposition ses points focales, à savoir le responsable des opérations et de la technologie et le responsable de la transformation numérique et de l'inclusion financière pour le projet.

7.2.3 Réunions de haut niveau de la Commission de l'Union africaine

Le secrétaire général a représenté l'Union lors des réunions de haut niveau qui se sont tenues à l'Union africaine à Addis-Abeba. Les réunions auxquelles il a participé sont les suivantes :

- i) Trente-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine 15 - 16 février 2025
- ii) Quarante-neuvième (49^{ème}) session ordinaire du Comité des représentants permanents (CPP)
- iii) Conférence de l'Union africaine pour l'année 2025 et avec le Président de l'Union africaine pour l'année 2025

7.3 ACTIVITES DE COOPERATION AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES

7.3.1 Collaboration avec l'Institut Nelson Mandela des sciences et de la technologie

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre le L'Union panafricaine des postes et l'Institut Nelson Mandela des sciences et technologies aident l'UPAP à réorganiser le site Web comme détaillé dans la section Technologie de l'information.

7.3.2 Accueil de dignitaires lors de réunions au Secrétariat général de l'UPAP

Le Secrétariat général a organisé des réunions pour discuter de diverses questions de coopération et de collaboration avec un certain nombre de dignitaires dans ses bureaux. Au cours de ces visites de courtoisie, le SG de l'UPAP, Dr. S.C. Moyo, a donné un aperçu du mandat de l'UPAP, a présenté les principales réalisations du cycle actuel et a partagé le programme de la transition imminente vers la Conférence de plénipotentiaires de 2026.

- i) le secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, le 8 mai 2025
- ii) le directeur général du Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est, le 29 avril 2025
- iii) le consul honoraire de la République du Mali en Tanzanie ;
- iv) la Secrétaire exécutif du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption.

7.4 Engagements au sein du pays hôte, la République-Unie de Tanzanie

Le Secrétariat général est en contact permanent avec les autorités gouvernementales du pays hôte, la République-Unie de Tanzanie, par l'intermédiaire du ministère des Postes et de l'Autorité tanzanienne de

régulation des communications. Le Secrétaire général et son équipe ont tenu plusieurs réunions consultatives avec le ministère sur des questions telles que le projet de Tour de l'UPAP, les demandes de financement.

- i) Le Secrétaire général a participé au Forum économique inaugural d'Arusha au Centre de conférence international d'Arusha le 3 mai 2025 où il a fait des interventions pour informer les participants sur l'UPAP et ses activités.
- ii) Le Secrétaire général a représenté l'UPAP lors du lancement officiel de la politique étrangère tanzanienne 2024 le 19 mai 2025 à Dar es Salaam. Le lancement a été effectué par le Président de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence, Dr Samia Suluhu Hassan.
- iii) Le Secrétaire général de l'UPAP a rendu une visite de courtoisie au Secrétaire permanent du Ministère des Affaires étrangères et des Relations avec l'Afrique de l'Est.

8.0 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Union est en bonne voie pour mettre en œuvre les décisions, résolutions et recommandations adoptées par le Conseil d'administration lors de sa 40e session ordinaire. Les comités respectifs fourniront des informations détaillées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Un résumé de l'état d'avancement est toutefois joint en **annexe I**.

Les activités suivantes ont été réalisées en relation avec les décisions, résolutions et recommandations ci-dessus.

8.1 Préparation de la 43e session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP

Le Secrétaire général a diffusé un avis et une invitation aux Etats membres et aux organisations postales sous-régionales le 1^{er} avril 2025, conformément à l'article 1 : Règlement intérieur de la session du Conseil d'administration de l'UPAP, qui stipule que le Secrétaire général doit, deux mois avant la tenue de la session du Conseil d'administration, notifier aux membres, au Président de la Commission de l'Union africaine ainsi qu'aux observateurs, le lieu, la date et l'ordre du jour des sessions plénières et des commissions.

En préparation de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, le Secrétariat général a organisé quatorze réunions en ligne de groupes de travail et d'équipes d'experts.

8.2 Réunions des commissions administratives et techniques de l'UPAP

Les commissions administratives et techniques créées par la décision N°04/UPAP/PC/X/2021 ont bénéficié des travaux des groupes de travail, du groupe de travail spécial et des équipes spéciales d'experts. Les comités et leurs organes subsidiaires sont les suivants :

i) Commission 1 : Exploitation et Technologies

- Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation
- Groupe de travail sur la rémunération
- Groupe de travail sur la promotion de la philatélie
- Groupe de travail sur la chaîne logistique
 - Comité de contact UPAP-AFRAA

ii) Commission 2 : Finances et Administration

- Groupe de travail sur le développement des ressources humaines
- Recouvrement des contributions statutaires.

iii) Commission 3 : Politique et Régulation

- Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
- Groupe de travail sur l'harmonisation des politiques et du droit
 - Equipe spéciale d'experts juridiques

iv) Commission 4 : Stratégie

- Groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe
- Groupe de travail sur les investissements et les projets.
- Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux ASPE (une proposition de réorganisation a été faite)

9.0 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les services TIC du Secrétariat général de l'UPAP sont rattachés à l'Unité TIC, chargée de toutes les questions liées aux TIC. Cette unité est actuellement composée de deux personnes : un responsable TIC, qui coordonne l'unité et veille à ce qu'elle atteigne ses objectifs et fonctionne correctement. Elle compte également un technicien TIC, placé sous son autorité.

9.1 ACQUISITION DE RESSOURCES/ACTIFS TIC

Sous l'orientation de l'Unité TIC, le Secrétariat a fait l'acquisition de sept nouveaux ordinateurs portables pour le personnel du Secrétariat général dont les ordinateurs portables ne fonctionnaient pas correctement. Des ordinateurs de bureau ont également été achetés pour compléter l'équipement informatique du personnel du Secrétariat général, qui n'en avait pas. Le Secrétariat est également en train d'acquérir de nouveaux serveurs et un pare-feu, ce qui contribuera à la construction d'un réseau robuste permettant au Secrétariat général de gérer ses ressources informatiques depuis un point centralisé et de respecter ainsi le principe de partage des ressources réseau. Ainsi, plusieurs utilisateurs pourront imprimer depuis une seule imprimante, au lieu d'acheter chacun sa propre imprimante. Le Secrétariat a également prévu l'acquisition d'un logiciel d'assistance à distance qui permettra au personnel informatique d'accéder aux ordinateurs des utilisateurs finaux, d'interagir avec eux et de les dépanner depuis un emplacement géographique différent de celui de l'utilisateur demandeur. Cela facilitera la collaboration et la prestation de services de l'unité TIC, la distance ne constituant plus un obstacle à la prestation de services aux clients.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des tâches générales de soutien dont l'unité TIC est responsable au sein du Secrétariat général :

- i) Elabore, maintient et examine les activités et opérations TIC au Secrétariat général ;
- ii) Applique les normes et les procédures relatives à l'application des systèmes TIC dans l'ensemble du Secrétariat général ;
- iii) Met en œuvre et entretient les systèmes d'infrastructure matérielle et logicielle du Secrétariat ;
- iv) Coordonne et fournit un soutien technique aux utilisateurs finaux des solutions de systèmes TIC ;
- v) Gère la programmation et l'administration des bases de données, y compris la gestion de la base de données centrale, des sites Web, d'Internet, de l'intranet et du courrier électronique Web ;
- vi) Assure la sécurité électronique des systèmes sensibles et critiques du Secrétariat ;
- vii) Prépare les spécifications, teste et enregistre tous les équipements TIC du Secrétariat ;
- viii) Assurer la formation en TIC du personnel du Secrétariat général.

10.0 ACTIVITES DE COMMUNICATION ET DE PROTOCOLE

10.1 COMMUNICATION

Au cours de la période considérée, le Secrétariat général de l'UPAP a diffusé des informations, favorisé la communication et amélioré la visibilité des initiatives de l'UPAP sur tout le continent africain comme suit :

10.1.1 Communication sur les canaux numériques et électroniques

Le Secrétariat général a mis en œuvre ses activités de communication et de protocoles à travers divers canaux tels que :

- a. **Courriel** ; pour les lettres circulaires et la distribution des questionnaires, les avis de vacance de poste, les rapports de réunion, les nominations de nouveaux directeurs généraux des postes, les directeurs généraux et les annonces et appels pour l'accueil des réunions de l'UPAP par les Etats membres,
- b. **Médias numériques et en ligne**
UPAP dispose de plateformes de comptes de médias sociaux, à savoir Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube.
- c. **Groupes WhatsApp.**
Le Secrétariat général dispose de 10 groupes WhatsApp pour coordonner la communication des différents groupes de travail

10.1.2 Relancement du magazine UPAP

Le Secrétariat général a lancé un projet interne de relance du magazine de l'UPAP dans le but de :

- Promouvoir le partage des connaissances et la visibilité des réalisations des Etats membres ;
- Favoriser un sentiment de communauté et de collaboration au sein de la famille postale africaine ;
- Célébrer les innovations locales et le leadership sectoriel ;
- Offrir un aperçu des expériences en matière de politique, de régulation et de réforme.

À cet effet, le Secrétariat général a élaboré les termes de référence et la note conceptuelle. Le magazine de l'UPAP de 18 pages en anglais et en français sera publié trois (3) fois par an, soit tous les quatre (04) mois.

L'UPAP sont le Secrétariat général, les Etats membres (ministères, régulateurs et opérateurs postaux), les partenaires et autres organisations intéressées.

De plus, une équipe de rédacteurs sera mise en place pour examiner le contenu de chacune des pages dédiées, entre autres, à :

- i) Editorial ;
- ii) Message/Discours d'un événement phare durant la période couverte ;
- iii) Pleins feux sur les dirigeants postaux ;
- iv) Article vedette sur un Etat membre ;
- v) Numérisation et innovation postales ;
- vi) Thèmes d'orientation du Secrétariat général ;
- vii) Coin des statistiques ;
- viii) Publicités, abonnements, anecdotes.

Le projet de mise en page du magazine de l'UPAP est actuellement en cours de préparation et le Secrétariat général de l'UPAP prévoit de le lancer officiellement lors de la 11e Session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires.

10.1.3 **Rénovation du site web de l'UPAP**

L'Union panafricaine des postes dispose d'un site web qu'elle utilise pour communiquer avec ses membres et le public et l'informer de ses communications et du calendrier des événements prévus au Secrétariat général. Cependant, ce site web est un peu obsolète et manque de certaines fonctionnalités essentielles qui pourraient être utiles au Secrétariat général. Nous avons donc fait appel à d'autres parties prenantes, partenaires et Etats membres pour contribuer à sa refonte afin de le rendre plus attrayant et d'y intégrer davantage de fonctionnalités permettant de toucher davantage d'utilisateurs et de générer des rapports de suivi du trafic.

Suite à un appel à l'aide pour ce projet, un certain nombre d'Etats membres de l'UPAP ont détaché leurs experts pour travailler à distance sur ce projet, notamment la RDC, le Ghana, le Kenya, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le partenaire de l'UPAP, le Nelson Mandela Institute of Science and Technology, fait également partie de l'équipe. Le développement a déjà commencé et se trouve dans sa phase initiale de conception.

10.1.4 **Objectifs du nouveau site web**

Le nouveau site web vise notamment à atteindre les objectifs suivants :

a) Améliorer la visibilité globale de UPAP

- Mettre en avant le rôle stratégique de l'Union en tant que moteur continental du programme de développement postal et d'intégration régionale ;
- Souligner l'engagement de l'UPAP à promouvoir la digitalisation, la durabilité et l'innovation dans les services postaux ;
- Assurer une couverture opportune, de préférence en temps quasi réel, de la participation de l'UPAP à des événements importants et à des engagements avec diverses personnalités de premier plan.

b) Améliorer l'expérience utilisateur

- Simplifier la navigation pour un accès facile aux informations ;
- Améliorer la réactivité pour les utilisateurs d'appareils mobiles ;
- Assurer un accès universel grâce à une interface conviviale pour les utilisateurs ayant des déficiences visuelles, auditives, motrices et cognitives.

c) Favoriser l'engagement des membres

- Développer des sections réservées aux membres avec des connexions sécurisées (comme le site Web de l'UPU) ;
- Fournir un accès à un référentiel de ressources, d'actualités et de mises à jour spécifiques à une cible ;
- Permettre aux membres de collaborer et de partager des idées via des forums de discussion, des questionnaires en ligne, etc. ;
- Utiliser le site Web pour divers engagements avec les Etats membres, y compris l'inscription à des événements, l'administration de questionnaires, etc.

d) Faciliter les communications

- S'adresser à des publics variés en proposant un contenu multilingue (anglais-français) systématique ;
- Connectez les comptes de réseaux sociaux car leurs liens seront intégrés à la page d'accueil du site Web.

10.1.5 Travaux préliminaires sur le site Web

Alors que le processus de refonte du site Web doit être continu, comme point de départ, les travaux suivants devraient être effectués :

a) Interface utilisateur améliorée

- Mettre en œuvre un design épuré, moderne et réactif ;
- Simplifier la navigation avec des menus intuitifs ;
- Conforme aux normes d'accessibilité du Web (WCAG).

b) Portail des membres

- Créer un espace membre sécurisé avec des identifiants uniques ;
- Offrir des ressources, des documents et du matériel accessibles uniquement aux membres ;
- Intégrer un répertoire des membres élaboré et mis à jour pour favoriser le réseautage.

c) Gestion de contenu

- Rationaliser la structure du contenu pour un accès facile à l'information ;
- Développer un système de gestion de contenu pour des mises à jour efficaces ;
- Fournir un support multilingue (anglais-français) pour les contenus essentiels (documents et pages).

d) Actualités et événements

- Améliorer la section actualités pour fournir des mises à jour régulières ;
- Améliorer le calendrier des événements à venir et ajouter des capacités d'inscription ;
- Proposez des options d'abonnement par e-mail pour recevoir rapidement des mises à jour par e-mail.

e) Forums de discussion

- Intégrer des forums permettant aux membres de l'UPAP de discuter de sujets pertinents ;
- Surveiller et modérer les discussions pour maintenir un discours professionnel ;
- Favoriser le partage des connaissances, le réseautage et la collaboration entre les membres.

f) Contact et support

- Intégrer un système de contact avec différentes catégories de demandes ;
- Ajoutez une fonctionnalité de chat en direct pour une assistance en temps réel ;
- Afficher les coordonnées des organes, unités et principales parties prenantes de l'UPAP, qui seront restreintes en fonction du statut d'adhésion.

10.1.6 Résultats et avantages du site interactif

Une fois rénové, le site Web doit offrir les avantages suivants :

- Expérience utilisateur améliorée** : Ainsi, les utilisateurs devraient avoir un accès plus facile aux informations et aux services, améliorant ainsi leur expérience globale ;
- Engagement des membres** : Le portail des membres et les forums de discussion devraient favoriser les interactions entre les membres de l'UPAP, en particulier sur des questions d'actualité spécifiques ;
- Une plus grande portée** : le site Web doit surveiller/enregistrer le nombre de personnes qui l'ont visité et afficher des statistiques aux administrateurs.
- Communication améliorée** : les visiteurs devraient disposer de moyens de contact et d'interaction avec UPAP plus accessibles et plus efficaces, notamment l'accès à des mises à jour facilement disponibles ;
- Prise de décision basée sur les données** : les analyses fourniront des informations sur les habitudes et les préférences des utilisateurs, éclairant ainsi les mises à niveau ultérieures.

10.2 Concernant l'Hébergement du domaine UPAP chez Dot Post

Le Secrétariat général a migré le domaine www.upap-papu.Africa vers www.upap.post.

10.3 Gestion d'évènements

Le Secrétariat général de l'UPAP a organisé à Arusha une série d'évènements prestigieux et couronnés de succès, notamment ceux indiqués ci-dessous. :

- a. Dialogue commercial postal pour les opérateurs, les régulateurs et les partenaires ;
- b. La 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes ;
- c. La 2^{ème} Conférence des régulateurs à Victoria Falls, Zimbabwe ;
- d. La 3^{ème} Conférence Philatélique Africaine (en ligne) ;
- e. La commémoration de la 45^{ème} Journée de l'UPAP.

10.4 Engagements des parties prenantes

Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général de l'UPAP a eu des échanges avec des parties prenantes internes et externes pour promouvoir ses activités.

10.4.1 Parties prenantes internes

L'engagement interne des parties prenantes visait à renforcer les liens entre les membres du Secrétariat général afin de promouvoir le travail d'équipe et de stimuler leur moral, en maintenant le personnel engagé, informé et impliqué dans les activités de l'Union. À cette fin, les activités suivantes ont été menées.

- i) Le Secrétaire général a organisé des réunions de débriefing du personnel et des réunions de direction.
- ii) Le personnel de l'UPAP a participé aux célébrations d'anniversaire de tous les membres une fois par trimestre, en regroupant les anniversaires du personnel nés dans les mois compris dans ce trimestre.
- iii) Les mises à jour du personnel ont été effectuées selon les besoins via les canaux de communication officiels, principalement les mémos internes, les diffusions par courrier électronique du groupe et les plateformes de médias sociaux, à savoir les groupes WhatsApp, Facebook et Twitter.
- iv) Les nouveaux membres du personnel ont été intronisés et un serment de confidentialité a été prêté en présence de l'autre équipe du Secrétariat général.

10.4.2 Parties prenantes externes

a. Engagements pris en dehors du siège de l'UPAP

Le Secrétariat général de l'UPAP a mené des programmes de sensibilisation auprès de diverses parties prenantes, notamment la Présidence, les ministères, les partenaires, etc., comme indiqué ci-dessous ;

b. Engagements pris en dehors du siège de l'UPAP

Le Secrétariat général de l'UPAP a mené des programmes de sensibilisation auprès de diverses parties prenantes, notamment la Présidence, les ministères, les partenaires, etc.

11.0 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 Questions relatives au personnel

L'effectif du Secrétariat général est passé de 18 à 19 agents, soit une nouvelle embauche, entre les exercices 2023/2024 et 2024/2025. Cette augmentation s'explique par le détachement du responsable de l'information et de la technologie du Botswana. Le Secrétariat général s'efforce actuellement d'obtenir davantage de détachements aux frais de l'État membre parrain, conformément à la décision de la 40^e session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa en République démocratique du Congo, et aux modifications qui y ont été apportées par le Conseil d'administration au cours de ses sessions ultérieures.

11.2 Avancement

11.2.1 Dix (10) membres du personnel permanent ont été promus à l'échelle supérieure de leur grade au cours de l'exercice 2024/2025, conformément à la Résolution N°01/PAPU/PC/VIII/2012 de la 8^e Conférence pléniptentiaire ordinaire et à la Règle 25 du Règlement du personnel. Un (1) membre du personnel ayant atteint et passé les deux années obligatoires au dernier échelon de son grade a été avancé au grade suivant conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 25. Tous les

fonctionnaires promus ont obtenu une note globale d'au moins 60 % lors de l'évaluation de leurs performances et de leur conduite.

11.3 Cessation de service

11.3.1 Retraite normale

Trois membres du personnel ayant une ancienneté de plusieurs années au service de l'Union sont appelés à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de l'année civile 2025. Alors que le chef de département administration et finances, et le traducteur/interprète (anglais/français) ont pris leur retraite respectivement en avril et mai 2025, et ont reçu des contrats de courte durée afin de laisser, entre autres, une marge pour la consultation statutaire du conseil d'administration avant leur remplacement, le chef de département exploitation et technologies prendra sa retraite normale le 1^{er} septembre 2025.

11.3.2 Fin de détachement

11.3.2.1 Le responsable sécurité/sûreté détaché aux frais du Zimbabwe pour une période initiale a volontairement démissionné pour des raisons personnelles après deux mois de service à l'Union. L'Union apprécie le geste de générosité du Zimbabwe.

11.3.2.2 Le détachement du responsable de la communication et du protocole, aux frais de la République unie de Tanzanie, a pris fin le 31 mai 2025. Il convient de rappeler que le responsable de la communication a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2023. L'Union apprécie la générosité de la Tanzanie qui a détaché et financé les services du responsable de la communication et du protocole pendant deux années consécutives.

11.3.3 Mise en place de plans de succession

Un plan de succession pour le Secrétariat général a été élaboré dans le contexte d'une base de ressources humaines restreinte et d'un nombre limité d'employés à la disposition de l'Union. Cependant, au fil des ans, notre planification de la relève a impliqué l'identification proactive du personnel, en l'exposant à divers éléments d'élargissement et d'enrichissement des tâches. Des cours de formation pertinents dispensés par des organismes externes ont été identifiés et les membres du personnel y ont été envoyés pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Les membres du personnel ont également été encouragés à suivre des études privées afin d'accroître leur expérience et leurs connaissances. Conformément au règlement du personnel de l'Union. Le recrutement de personnel compétent à l'extérieur du Secrétariat général est entièrement complété par l'existence de successeurs internes compétents dont la formation pratique sur le

terrain au fil des ans, ainsi que le mentorat assuré par les chefs sortants pendant une période déterminée, constituent une bonne plateforme pour une transition sans heurts des connaissances et de l'expertise. Le plan de succession a été présenté et adopté par le groupe de travail sur les ressources humaines, dont le rapport et les recommandations seront présentés par la Commission Finances et Administration.

11.4 Analyse de la situation et de la répartition des effectifs au Secrétariat général

N°	Catégorie de personnel	Sous-région					Langue		Genre	
		Est	Centre	Nord	Sud	Ouest	Anglais	Français	Homme	Femme
1	Secrétaire général	-	-	-	1		1	-	1	-
2	Secrétaire général adjoint	1	-	-	-	-	1	-	-	1
3	Chefs de département	-	-	-	1	2	2	1	3	-
4	Catégorie professionnelle (P1-P3)	2	1	-	2	3	3	5	7	1
5	Services généraux A	2	-	-	-	-	2	-	1	1
6	Services généraux B	4	-	-	-	-	3	-	4	-
	Total	9	1	-	4	5	14	5	16	3

Lors du recrutement du personnel, la sélection se fait sans distinction de race, de sexe ou de religion et, dans la mesure du possible, sur la base d'un concours, conformément au règlement du personnel.

11.5 Formation du personnel et renforcement des capacités

Dix membres du personnel sur les dix prévus au budget ont été formés pour améliorer leurs qualifications, leurs performances et leurs compétences. Le Secrétariat général continuera à rechercher et à identifier les programmes de développement les mieux adaptés pour améliorer les qualifications et les compétences de base du personnel. Avec l'aménagement et la fourniture d'autres installations nécessaires, le Centre de renforcement des capacités en matière de TIC est opérationnel pour favoriser le développement et le renforcement des compétences du personnel du Secrétariat général et du personnel des États membres. Sous réserve de la disponibilité des fonds, des programmes de formation plus solides qui aideront le personnel à atteindre les objectifs de l'Union, à gérer les défis sur le lieu de travail, à établir une bonne gouvernance et à contribuer plus efficacement à la croissance de l'organisation, seront organisés pour le personnel au cours de l'exercice financier 2025/2026. L'objectif global d'une main-d'œuvre bien formée se traduit par une productivité et une efficacité accrues, une meilleure qualité des tâches exécutées, une innovation renforcée, une meilleure

adaptabilité au changement, une exécution indépendante des tâches avec une supervision minimale, une satisfaction professionnelle accrue, de meilleures perspectives de carrière, une augmentation des compétences et des connaissances et toute une série d'autres avantages qui se traduisent par un meilleur engagement du personnel et une plus grande satisfaction au travail.

11.6 Caisse de retraite du personnel de l'UPAP

11.6.1 La gestion de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP est assurée par le Conseil fiduciaire mis en place dès l'adoption du Règlement de ladite Caisse de retraite par la 41^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Le Conseil fiduciaire est présidé par le Secrétaire général.

11.6.2 Au début de l'exercice 2024/2025 (1er juin 2024), le solde de la Caisse de retraite était de 732 814,64 \$EU. La Caisse de retraite a reçu des contributions de l'Union et du personnel cotisant pour un montant de 100 231,17 \$EU. Les intérêts perçus sur les placements à court terme au cours de l'année s'élèvent à 79 095,82 \$EU, tandis que les versements aux retraités et aux membres du personnel ayant atteint le seuil minimal de 55 ans pour le retrait d'un tiers de leur pension accumulée s'élèvent à 300 105,71 \$EU.

11.6.3 Au 31 mai 2025, le solde total disponible de la Caisse de retraite est de cinq cent vingt-six mille six cent un dollars américains, soit 526 601 \$EU (2023/2024 : 732 842 \$EU).

11.6.4 L'objectif général du Conseil fiduciaire est de gérer la Caisse de retraite du personnel d'une manière plus stable et plus cohérente, afin de garantir des rendements raisonnables pour le personnel. Il s'agit en effet de créer un capital adéquat pour chaque membre du personnel afin d'améliorer son bien-être au moment où il prend sa retraite de l'UPAP.

11.7 Association du personnel de l'UPAP

11.7.1 L'Union continue de remplir ses obligations envers l'Association du personnel de l'UPAP. Au cours de l'exercice 2024/2025, l'Union a fait un virement de 6 089,46 \$EU à l'Association au titre de sa contrepartie statutaire de 1 % du salaire de base de l'agent cotisant.

11.7.2 L'Association du personnel de l'UPAP a renforcé les liens de solidarité et d'assistance mutuelle entre les membres du personnel. Par ses diverses activités, l'Association contribue à l'interaction sociale, à une meilleure compréhension des instruments juridiques régissant l'Union, ainsi qu'à l'interaction avec les prestataires de services en vue d'obtenir une valeur ajoutée pour tous ses membres dans les domaines de la santé et de la sécurité du personnel.

11.7.3 Les membres de l'Association sont restés étroitement soudés, se soutenant mutuellement dans différentes circonstances, et ont organisé leur réunion annuelle régulière, qui rassemble tous les membres du personnel et les membres de leur famille à la fin de l'année civile. Ils accordent également des prêts à faible taux d'intérêt aux membres intéressés, tandis que l'Union aide à recouvrer le prêt sur les salaires mensuels du personnel. é

11.7.4 Le prestataire de services d'assurance médicale a également organisé des conférences sur la santé portant sur un large éventail de questions, afin de sensibiliser le personnel à la nécessité de rester en bonne santé plutôt que de lutter contre les maladies.

12.0 CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS INTERNATIONAUX

Le Secrétariat général a organisé des réunions pour les membres de l'Union à différents niveaux, en fonction des problématiques nécessaires identifiées. Dans le cadre de son rôle de coordination, il a facilité les réunions préparatoires et consultatives des membres avant les réunions du Conseil de l'UPU d'octobre 2024 et de février 2025. D'autres réunions consultatives ont été organisées au Bureau international en marge des réunions du CEP et du CA afin de traiter des questions urgentes émergentes.

Les détails des réunions, ateliers et conférences organisés et/ou auxquels le Secrétariat général a participé sont indiqués dans l'**annexe II** détaillée.

13.0 SERVICES LINGUISTIQUES

L'unité linguistique du Secrétariat général de l'UPAP est principalement chargée de faciliter les communications écrites et orales inter linguistiques entre les parties prenantes internes et externes en utilisant les langues de travail reconnues de l'Union.

Dans ce rôle, il est principalement responsable des tâches suivantes :

- Traduction de documents écrits, notamment de lettres, d'articles de presse, de notes de service, de présentations, de procès-verbaux, de discours, etc.
- Interprétation pour faciliter la communication entre locuteurs de langues différentes lors de réunions, de conférences ou d'autres séances de travail.
- Révision de projets de documents et services consultatifs à la direction pour s'assurer que la formation linguistique dispensée au personnel de l'UPPA l'aide à améliorer ses compétences ou à acquérir une deuxième langue parmi les langues de travail de l'Union..

À la lumière des responsabilités et des tâches susmentionnées, les activités présentées ci-dessous ont été réalisées avec succès au cours de la période considérée.

13.1 Traduction

Les documents reçus à traduire comprenaient des documents de travail pour des réunions, des lettres entrantes et sortantes, des articles, des textes ou des annonces pour la communication sur différentes plateformes de l'UPAP (site web, groupes WhatsApp, médias sociaux, etc.), des contrats, etc. Ces documents ont tous été traduits de manière satisfaisante du français vers l'anglais, ou inversement, dans les délais impartis. Le tableau ci-dessous résume les activités de traduction au cours de la période.

Non.	Créateurs	Anglais → Français		Français → Anglais		Nombre total de mots	Nombre total de documents
		Nombre de mots	Nombre de documents	Nombre de mots	Nombre de documents		
1	Administration et Finances	79 364	39	11 637	20	91 001	59

2	Affaires juridiques et réglementaires	33 627	34	289 637	164	323 264	198
3	Opérations et technologie	237 289	154	59 327	54	296 616	208
4	Cabinet	64 873	89	46 287	73	111 160	162
Total		415 153	316	406 888	311	822 041	627

13.2 Interprétation

L'Unité des services linguistiques du Secrétariat général a assuré l'interprétation de toutes les réunions tenues en ligne ou en présentiel, facilitant notamment le recrutement d'interprètes externes pour les réunions organisées en collaboration avec des parties prenantes externes, notamment l'Union postale universelle ou d'autres Etats membres de l'UPAP. Voici quelques-unes des principales réunions dont l'Unité a assuré ou facilité l'interprétation :

- i La 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue en format hybride à Arusha, Tanzanie, du 3 au 12 juin 2024 ;
- ii La table ronde régionale sur l'élaboration de la stratégie de l'UPU pour l'Afrique, tenue en format hybride à Arusha, en Tanzanie, du 13 au 14 juin 2024 ;
- iii La formation EAD et CDS/IPS pour les opérateurs désignés de la région Afrique, qui s'est tenue en personne et a été suivie en ligne, du 9 au 11 juillet 2024 ;
- iv La réunion de coordination de la région Afrique sur l'agenda CEP/CA de l'UPU pour la période d'octobre à novembre 2024, tenue en ligne le 17 octobre 2024 ;
- v L'atelier TrainPost de l'UPU, qui s'est tenu à Arusha, en Tanzanie, du 21 au 25 octobre 2025 ;
- vi L'atelier de l'UPU sur la gestion des risques de catastrophes pour les organisations postales régionales africaines, qui s'est tenu à Arusha, en Tanzanie, du 25 au 27 novembre 2024 ;
- vii La table ronde régionale de l'UPU sur la rémunération pour les pays africains, qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 28 au 29 novembre 2024 ;
- viii La Conférence des régulateurs postaux africains tenue à Victoria Falls, Zimbabwe, du 2 au 3 décembre 2024 ;

- ix La réunion du Comité postal de la CRASA, qui s'est tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 4 au 6 décembre 2024 ;
- x L'atelier sur l'inclusion financière numérique organisé en présence physique à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, du 11 au 13 décembre 2024 ;
- xi La réunion de coordination de la région Afrique sur l'agenda du CEP/CA de l'UPU s'est tenue en ligne le 4 février 2025 ;
- xii La 3^{ème} Conférence africaine sur la philatélie tenue en ligne du 5 au 6 mars 2025 ;
- xiii Le 4^{ème} atelier sur la préparation opérationnelle au commerce électronique pour les opérateurs désignés africains s'est tenu à Cotonou, Bénin, du 7 au 11 avril 2025 ;
- xiv Le Forum des dirigeants postaux africains de l'UPU qui s'est tenu à Nairobi, Kenya, du 22 au 23 avril 2025 ;
- xv Diverses réunions de groupes de travail et d'équipes spéciales des Commissions administratives et techniques en préparation de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Dans l'ensemble, la couverture d'interprétation pour les événements susmentionnés a été assurée de manière satisfaisante pour faciliter les interactions entre les deux groupes linguistiques anglophones et francophones. L'Unité linguistique de l'UPAP a continué à jouer un rôle essentiel dans la réalisation du mandat général de l'Union, à savoir un développement postal inclusif à l'échelle du continent, en veillant à ce que les communications, qui constituent l'épine dorsale de toutes les formes d'interaction, qu'elles soient écrites ou orales dans les deux langues de travail de l'Union, soient transmises de manière efficace au-delà des frontières linguistiques.

14.0 ONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN EXERCICE – 2025-2026

Le Secrétariat général est optimiste pour la période à venir, alors que nous passons du cycle actuel au prochain cycle qui débutera en avril 2026, sur la base des développements suivants :

- i) La situation financière de l'Union ne s'est pas améliorée malgré les nouvelles mesures proposées par la Commission Finances et Administration. Cependant, le Secrétariat général continuera de dialoguer individuellement avec les Etats membres afin d'expliquer le rôle de l'Union, de proposer des solutions pour améliorer les services rendus aux citoyens et de les inciter à s'acquitter de leurs contributions annuelles obligatoires.

- ii) Le recrutement d'un responsable des TIC stimulera l'opérationnalisation du Centre de renforcement des capacités TIC qui contribuera à la formation et au développement des compétences de base des employés postaux en Afrique.
- iii) Les groupes de travail des différentes commissions administratives et techniques continueront de fournir des orientations qui compléteront le fonctionnement du Secrétariat général.
- iv) iv) L'augmentation attendue des effectifs, en particulier après l'offre de l'Union de verser 600 dollars aux personnes détachées en pension complète par les pays parrains, permettra à l'Union de gagner en efficacité et en efficience.
- v) L'élaboration de politiques internes aidera à guider davantage le personnel dans l'exécution de ses tâches.

Une résolution sur l'adoption du rapport annuel d'activité du Secrétariat général pour 2024-2025 est jointe en annexe III.

ANNEXE I : ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 42^{EME}

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP, JUIN 2024

Terminé

En cours

En attente

42^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP, JUIN 2024

COMMISSIONS	TYPE	REFERENCES ET SUJET	STATUT	COMMENTAIRES	
COMMISSION 1 : "EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES"	Résolution	Résolution N°02/UPAP/CA/XLII/2024 portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies			
		Concernant la Rémunération :			
		Les opérateurs désignés d'Afrique doivent participer activement aux travaux du CEP, des sessions et des réunions du Groupe permanent, en particulier en ce qui concerne l'examen du Plan d'intégration des produits (PIP) et du Plan d'intégration de la rémunération (PIR).		Les points de vue de l'Afrique ont été intégrés dans les propositions du Congrès.	
		Les OD doivent participer activement aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus.		12 OD ont participé physiquement et en ligne à l'atelier sur la rémunération qui s'est tenu en février 2025. Plus de 70 participants ont assisté à la table ronde sur la	

				rémunération qui s'est tenue en novembre 2024 à Arusha.
		Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer qu'ils gagnent des revenus supplémentaires pour leurs services de courrier.		
		Les opérateurs désignés en Afrique doivent assurer la mise en œuvre complète des différents services dans l'IPP mis à jour, comme l'approuve le Congrès.		
		Concernant la Digitalisation et l'Innovation :		
		Intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les plans de digitalisation ou les développements futurs du secteur postal car elle constitue une composante essentielle de la transformation numérique.		
		Les Etats membres de l'UPAP ont été invités à remplir le questionnaire sur la numérisation des services postaux afin d'accélérer la construction d'une base de données africaine sur les services postaux numériques.		42 réponses reçues
		Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à profiter de cette occasion pour soumettre leurs demandes à l'UPU afin d'obtenir un soutien pour la numérisation des services financiers (DFS) ;		Le Sénégal, le Burkina Faso, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, etc. ont bénéficié du soutien de l'UPU.
		Le Secrétariat général a été chargé de poursuivre les échanges avec les parties prenantes aux projets, à savoir l'UPU et l'UA, afin d'identifier des partenaires financiers potentiels et de s'assurer le démarrage effectif des projets.		Des consultations avec l'UA sur l'organisation d'une conférence des donateurs avant la mise en œuvre sont en cours.
		Les Etats membres de l'UPAP doivent envisager d'adhérer à l'initiative de la zone de prospérité postale afin d'accroître le		Le Maroc met en œuvre un projet pilote.

		volume de leurs échanges, notamment dans le domaine du commerce électronique.		Le Botswana et la Namibie envisagent de rejoindre l'initiative.
		La mise en place de la plateforme intégrée de commerce électronique pour l'Afrique devrait s'accélérer afin de permettre aux membres de tirer profit des capacités collectives mutualisées.		
		Les opérateurs désignés ont été encouragés à tirer les leçons des expériences partagées et à multiplier les exemples de réussite.		
		Concernant la philatélie :		
		Création d'une Fédération/Association Philatélique Africaine pour développer la philatélie en Afrique ;		
		Encourager la participation active aux expositions et programmes philatéliques organisés par l'UPAP et l'UPU.		L'Algérie, la Tunisie, le Maroc et le Ghana ont participé aux expositions de l'UPU.
		Les membres de l'UPAP envisagent d'émettre un timbre commun pour rendre hommage à la participation active des femmes dans le domaine de la philatélie ;		Une équipe de travail a été créée pour faciliter l'émission du timbre.
		Les opérateurs désignés doivent collaborer avec des partenaires industriels de renom dans tous les domaines de la philatélie, c'est-à-dire, mais sans s'y limiter, la conception, la production, le marketing et les ventes ;		Différents partenaires ont fait des présentations lors de la 3 ^{ème} Conférence africaine de philatélie.
		Des partenariats doivent être établis entre les opérateurs désignés pour la vente et la promotion des produits philatéliques.		
		Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à participer à la Plateforme philatélique conjointe africaine mise en place par le Maroc pour exposer et stimuler la vente de leurs timbres.		L'Eswatini et la Namibie ont rejoint l'African Philatelic Hub.

				Le nombre de membres est actuellement de 18 OD.
		Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à partager des informations sur les questions relatives aux timbres illégaux afin de décourager les mauvaises pratiques.		

Concernant la préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE 3)		
Les OD doivent utiliser des outils de contrôle de la qualité tels que QCS et IQRS pour évaluer leurs performances et prendre des mesures correctives.		En cours : 89 % utilisent des outils de contrôle de la qualité.
Les OD doivent recourir à des missions d'évaluation sur site pour améliorer l'efficacité opérationnelle et les performances de mise en œuvre des projets de leur pays spécifique.		Une évaluation sur site a été organisée pour l'Angola. Des évaluations ont été réalisées pour le Botswana et le Bénin lors des 3 ^{ème} et 4 ^{ème} ateliers ORE, respectivement.
Les chefs de projets nationaux doivent continuer à mettre en œuvre les activités prévues dans leurs feuilles de route et plans d'action nationaux afin d'améliorer les performances régionales.		Des mises à jour sont fournies lors des ateliers annuels et des réunions mensuelles des points de contrôle.
Concernant les questions de sécurité		
Créer le Groupe d'action sur la sécurité (GAS) de l'UPAP pour diriger l'élaboration, la coordination, la facilitation et la mise en œuvre des stratégies de sécurité de la région Afrique, conformément aux normes de sécurité postale de l'UPU, S58 et S59.		
Constituer le GAS de l'UPAP avec des membres certifiés par l'UPU travaillant dans des unités de sécurité et dûment nommés par les PDG/DG des opérateurs désignés des Etats membres de l'UPAP.		Création d'un Groupe d'action sur la sécurité composé de 10 Etats membres de l'UPAP.
Adopter les termes de référence du GAS de l'UPAP.		
Concernant l'examen des performances en matière de qualité de service		

	<p>Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS Link afin de participer au lien de qualité de service avec les frais terminaux et de gagner des revenus supplémentaires grâce aux frais terminaux.</p>		En cours : 53% participent au GMS Link
	<p>Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS World afin de contrôler et d'améliorer la qualité de service du courrier international.</p>		53% participent à GMS World
	<p>Les opérateurs désignés ont été invités à investir dans l'acquisition d'équipements (scanners, ordinateurs) pour offrir un service de livraison suivi, idéal pour le commerce électronique, comme approuvé par le 4ème Congrès extraordinaire. Les OD peuvent générer des revenus supplémentaires en fournissant uniquement des analyses EMD au cours de la première année.</p>		
	Concernant les problèmes clés connexes à la chaîne logistique mondiale		
	<p>Les Etats membres de l'UPAP ont été invités à prendre note des développements internationaux au sein de l'UPU en ce qui concerne le Groupe Douanes, le Groupe Transport et le Groupe Sécurité et à prendre les mesures de conformité nécessaires pour respecter les normes et les objectifs établis.</p>		Principales questions abordées lors des réunions du Groupe de travail sur la chaîne logistique.
	Concernant les activités connexes à la Task Force UPAP-AFRAA		
	<p>Les Etats membres doivent soutenir les organes de l'UPAP qui cherchent à relever les défis du Transport en Afrique, à savoir le Groupe de réflexion sur le Transport et la Task Force UPAP-AFRAA</p>		
	<p>Le Secrétariat général de l'UPAP diffusera un questionnaire pour établir l'état des lieux du Transport du courrier chez les opérateurs désignés des Etats membres.</p>		36 réponses au questionnaire sur la chaîne logistique

		<p>Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à signer des accords de niveau de service avec ET pour l'acheminement du courrier, conformément au protocole d'accord UPAP-ET envisagé, ainsi qu'avec d'autres compagnies aériennes qui échangent des données électroniques et répondent aux exigences internationales en matière d'acheminement du courrier international.</p>		
<p>COMMISSION 2 : "FINANCES ET ADMINISTRATION"</p>	<p>Décisions</p>	<p>Décision No. 01/UPAP/CA/XLII/2024, Portant autorisation spéciale au Secrétariat général pour engager les démarches nécessaires au recouvrement des arriérés de contributions du Membre associé AsaaseGPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser exceptionnellement le Secrétariat général à relancer les autorités ghanéennes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour recouvrer les contributions obligatoires dues par le membre associé AsaaseGPS sur place. 		<p>Une lettre a été adressée au ministre du Ghana pour qu'il intervienne, suivie d'un rappel à la demande du participant ghanéen lors de la réunion du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contributions obligatoires.</p> <p>En l'absence de toute intervention, le GTRC a recommandé la suspension d'AsaaseGPS à la 43^{ème} session ordinaire du CA.</p>
		<p>Décision N°02/UPAP/CA/XLII/2024 Portant modification des modalités de détachement du personnel auprès du Secrétariat général de l'UPAP</p>		
		<p>L'Etat membre maintient le niveau de la totalité des rémunérations perçues par le personnel avant sa mise en détachement, conformément à la grille salariale de son administration d'origine.</p>		
		<p>L'Etat membre maintient la totalité des avantages et indemnités accordés au personnel avant sa mise en détachement, notamment en termes de logement, de transport, de retraite et</p>		

		de gratifications, conformément à la grille salariale de son administration d'origine, et ce après ajustement du montant à verser au terme de négociations concluantes entre le personnel détaché et son administration d'origine.		
		Le versement échelonné d'une indemnité d'ajustement de poste dont le montant ne saurait être inférieure à 9 000 \$EU par an, au titre des frais d'installation à Arusha pour la durée de la mise en détachement. Cette indemnité pourrait être revue à la hausse selon les convenances pratiques propres à l'Etat membre dont relève le personnel détaché.		
		Mise à disposition d'un billet d'avion aller-retour entre la Tanzanie et le pays d'origine pendant la durée de la mise en détachement.		
		Décision N°03/UPAP/CA/XLII/2024 portant approbation du budget de l'Union pour l'exercice 2024/2025		
		Approuver la somme de 1.765.795 \$EU correspondant au budget annuel de l'Union pour l'exercice 2024/2025 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal 2022-2025 ;		
		Charge le Secrétaire général de veiller à la mise en œuvre diligente, efficiente et efficace de l'intégralité du programme d'activités ainsi approuvé pour l'exercice financier, et ce en adéquation avec les financements mobilisés par l'Union.		Le budget a été exécuté dans les limites des fonds reçus sur la base de la hiérarchisation des activités.
		Décision No. 04/UPAP/CA/XLII/2024 portant approbation des comptes de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice 2022/2023		
		Approuver et adopter les états financiers vérifiés de l'Union pour l'exercice 2022/2023 ;		Etats financiers adoptés et approuvés lors de la 43 ^{ème}

				session ordinaire du Conseil d'administration
		Charge le secrétaire général de diffuser les comptes vérifiés à l'ensemble des Etats membres et des membres associés.		Etats financiers vérifiés et envoyés à tous les Etats membres en juillet 2024
		Décision N°05/UPAP/CA/XLII/2024 portant nomination de l'auditeur externe		
		Reconduire le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union et maintient le montant annuel de ses honoraires à la somme de 11.890,40 \$EU pour assurer l'audit des comptes de l'Union pour l'exercice 2023/2024.		
		Lancer un appel d'offres aux fins de recrutement d'un nouvel auditeur pour l'exercice 2024/2025 de l'Union.		
		Charger le Secrétaire général de soumettre une liste de trois auditeurs de renom pour évaluation et nomination d'un nouvel auditeur pour l'Union.		Trois (3) cabinets d'audit présélectionnés ont été soumis à la 43 ^{ème} du CA par l'intermédiaire du Commission des finances et de l'administration.
	Résolution	Résolution N°03/UPAP/CA/XLII/2024 portant adoption des modifications apportées au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP.		
		Approuver l'ensemble des variations supplémentaires dont le montant s'élève à 729 140,69 \$EU et proposées par le Comité conjoint de gestion de la coentreprise du projet de construction du siège de l'UPAP.		

		Réviser le plafond précédemment fixé par le Conseil et autoriser le Président du Conseil d'administration à approuver le coût des travaux supplémentaires sur recommandation du Comité conjoint de gestion.		
COMMISSION 3 : "POLITIQUE ET REGULATION"	Résolutions	Résolution No. 04/UPAP/CA/XLII/2024 Relative à la présentation à la 11ème session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP d'une résolution d'amendement des Actes de l'Union		
		Le principe de présentation à la 11ème session ordinaire de la Conférence d'un projet de résolution relative à l'amendement des Actes de l'Union tel que sus énoncé		Un projet de résolution modifiant les actes de l'Union sera soumis à la 11ème session ordinaire de la Conférence.
		Demander aux Etats membres de ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel		Par une lettre datée du 13 novembre 2024, le Secrétaire général de l'UPAP a invité les Etats membres à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Recommandation N°02/UPAP/CA/XLII/2024 relative à la régulation postale

Pour les ministères en charge des Postes :

Elaborer un cadre réglementaire adapté à l'inclusion financière postale.

Positionner le secteur postal dans les priorités gouvernementales en tant qu'acteur clé de l'inclusion financière.

Elaborer une stratégie visant à promouvoir l'inclusion financière postale.

Mettre en place, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, des structures de promotion de l'inclusion financière.

Mettre en place, en collaboration avec les acteurs du secteur postal, des mécanismes de prévention et de traitement des cyberattaques.

Pour les opérateurs postaux :

Collaborer avec les opérateurs de services financiers afin de tirer meilleur parti et de devenir des partenaires privilégiés.

Créer des centres d'incubation et promouvoir le renforcement des capacités du personnel.

Un projet de lettre a été soumis au Secrétaire général de l'UPAP pour approbation et signature.

Un projet de lettre a été soumis au Secrétaire général de l'UPAP pour approbation et signature.

		Pour les autorités de régulation :		
		Collaborer, à travers des mémorandums d'entente, avec les autorités de régulation des services financiers notamment les banques centrales		Un projet de lettre a été soumis au SG de l'UPAP pour approbation et signature.
		Créer des centres d'incubation et promouvoir le renforcement des capacités du personnel.		
	Décisions	<p>Décision No. 06/UPAP/CA/XLII/2024 Modification de la composition du Bureau du Forum des régulateurs postaux et du Forum des Dirigeants postaux</p> <p>Le Bureau du Forum des régulateurs postaux africains est composé des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-présidents : Afrique centrale et Afrique du Nord - Rapporteurs : Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud ; - Secrétaire : Secrétariat général de l'UPAP. 		Cette décision sera mise en œuvre lors du prochain Forum des régulateurs postaux en 2025.
	Recommandation	<p>Recommandation N°01/UPAP/CA/XLII/2024 portant mise en place des autorités de régulation du secteur postal</p> <p>La mise en place, pour les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, d'une autorité de régulation du secteur postal .</p>		Dans une lettre datée du 13 novembre 2024, le SG de l'UPAP a invité les Etats membres qui n'ont pas encore mis en place une autorité de régulation des services postaux à le faire.
COMMISSION 4 : "STRATEGIE"	Résolutions	Résolution N°01/UPAP/CA/XLII/2024 portant adoption du rapport annuel d'activités du Secrétaire général pour la période 2023-2024.		

		Résolution N°05/UPAP/CA/XLII/ 2024 portant sur les questions connexes à la Stratégie		
		Examen de la stratégie et des priorités		

		La Commission doit préparer et présenter un document de position sur les domaines prioritaires clés pour la région Afrique, qui sera présenté au Forum stratégique de l'UPU.		L'UPAP a présenté les domaines prioritaires lors du Forum stratégique de la 42 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP en juin 2024 à la Tour de l'UPAP, en République Unie de Tanzanie.
		Les Etats membres doivent localiser les domaines prioritaires africains identifiés et les intégrer dans les plans de développement nationaux et les politiques et stratégies postales.		Les Etats membres étaient tenus de mettre en œuvre cette mesure après la diffusion du rapport de la 42 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.
		Le Secrétariat général de l'UPAP doit établir un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des domaines prioritaires clés.		La stratégie de l'UPAP pour la période 2026-2030 est en cours d'élaboration et un mécanisme de suivi y sera défini.
		Le Secrétariat général de l'UPAP doit communiquer officiellement aux Etats membres les domaines prioritaires clés et accompagner leur mise en œuvre.		
		Investissements et projets La Commission a convenu que :		
		Le Groupe de travail sur les investissements et les projets soit transféré à la Commission Finances et Administration afin d'éviter le double emploi des rôles puisque des documents similaires ont été présentés dans les deux commissions.		La transition est gérée en veillant à ce que
		L'UPAP définisse clairement la nature des investissements entrepris.		
		L'UPAP mette en place une stratégie de marketing robuste en vue de l'occupation de l'espace dans le bâtiment.		Grâce à une stratégie de commercialisation soutenue, le

				taux d'occupation s'élève à 63 %, en hausse par rapport à la même période de l'année précédente.
		Gestion des risques de catastrophes (DRM)		
		Les Etats membres de l'UPAP doivent utiliser le Fonds de solidarité d'urgence mondial de l'UPU pour la gestion des risques de catastrophe (GRC) pour financer la restauration des services postaux affectés par les catastrophes ;		Les Etats membres suivants ont eu accès au Fonds : <ul style="list-style-type: none"> - Cameroun - Burkina Faso - Le Bénin - Botswana - Afrique centrale - Tchad - Niger (en anglais) - Kenya - Tanzanie - Malawi
		Les Etats membres de l'UPAP doivent incorporer les questions de changement climatique et de développement durable dans le référentiel des risques du secteur postal africain et dans le plan de mesures d'atténuation.		Le référentiel des risques a été actualisé et il y a été intégré les questions relatives au changement climatique et au développement durable.
		Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi		
		Un nouveau Groupe de travail soit créé pour suivre les recommandations issues du 4 ^{ème} Congrès extraordinaire tenu du 1 ^{er} au 5 octobre 2023 à Ryad en Arabie Saoudite.		Nouveau Groupe de travail non créé. Un document a été préparé pour recommander la poursuite de la tâche. Seule la Namibie a répondu à l'appel à propositions.

		Le nouveau Groupe de travail doit se donner un nom et élaborer de nouveaux termes de référence pour guider son travail.		Termes de référence rédigés par le Secrétariat général
Questions connexes aux TIC				
		Le Secrétariat général doit accélérer le recrutement du responsable de l'unité TIC, du spécialiste informatique et du responsable de la cybersécurité afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Secrétariat général en matière de TIC.		Le responsable des Technologies de l'information a été recruté au Botswana sur la base d'un détachement.

Rapport sur la communication à l'UPAP

Le Secrétariat général doit émettre une circulaire aux Etats membres demandant les ressources, tant techniques que financières, nécessaires à la refonte du site Web de l'UPAP.

Les Termes de référence de l'expert pour le développement du site Web doivent être partagés avec les Etats membres.

Les États membres et institutions suivants ont répondu positivement à l'appel à l'aide pour la refonte du site web : Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Tanzanie, Zimbabwe et Nelson Mandela African Institute of Science and Technology.

ANNEXE II : CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS TENUS/PRIS EN CHARGE AU COURS DE L'ANNEE 2024/2025

N°	NOM DE LA CONFERENCE / REUNION / ATELIER	DATE	LIEU
1.	42 ^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP (REUNIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES, FORUMS DES REGULATEURS ET DES OPERATEURS ET FORUM STRATEGIQUE DE L'UPAP/UPU)	03-14/06/2024	ARUSHA / HYBRIDE
2.	PUMED 18 ^{ème} ASSEMBLEE GENERALE.	23 – 27 JUIN 2024	AMMAN – JORDANIE
3.	29 ^{ème} ASSEMBLEES ANNUELLE ET CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE L'EACO	23 – 29 JUIN 2024	NAIROBI – KENYA
4.	A LA 1 ^{ère} REUNION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL DE LA ZLECAF SUR LES SERVICES DE COMMUNICATION.	1er – 2 juillet 2024	ACCRA – GHANA
5.	ATELIER SUR LES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES	12-13/09/2024	ARUSHA (TANZANIE)
6.	3 ^{ème} FORUM ANNUEL DE L'EACO SUR LA POSTE ET LA LOGISTIQUE	14 – 19 SEPTEMBRE 2024	BUJUMBURA – BURUNDI
7.	LA 68 ^{ème} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AFRALTI	07 – 11 OCTOBRE 2024	NAIROBI – KENYA

8.	19 ^{ème} réunion du Conseil sectoriel des Transports, des communications et de la météorologie (TCM)	20 – 26 OCTOBRE 2024	MOMBASA – KENYA
9.	LE FORUM MONDIAL DES DIRIGEANTS POSTAUX ET LES SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET DU CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE (POC) DE L'UPU.	20 OCTOBRE – 10 NOVEMBRE 2024	AMSTERDAM – PAYS-BAS ; BERNE – SUISSE
10.	SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET DU CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE (CEP) DE L'UPU.	26 OCTOBRE – 10 NOVEMBRE 2024	BERNE – SUISSE
11.	CONFERENCE PHILATELIQUE AFRICAINE	20-21 NOVEMBRE/2024	
12.	ATELIER DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE DE L'UPU POUR LES PAYS AFRICAINS	DU 25 UA 27 NOVEMBRE 2024	ARUSHA, TANZANIE
13.	2 ^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains	30 NOVEMBRE – 5 DECEMBRE 2024	CHUTES VICTORIA – ZIMBABWE
14.	LA 13 ^{ème} EDITION DU FORUM POSTAL AFRICAIN	01 – 07 DECEMBRE 2024	OUAGADOUGOU – BURKINA FASO
15.	CELEBRATIONS DE LA JOURNEE UPAP 2025	18 JANVIER 2025	ARUSHA, TANZANIE
16.	46 ^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF ET 38 ^e SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE	11 – 17 FEVRIER 2025	ADDIS-ABEBA – ETHIOPIE
17.	CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE (POC) DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE	17 – 23 FEVRIER 2025	BERNE – SUISSE
18.	GROUPE DE MINISTRES DE LA SADC RESPONSABLES DES TRANSPORTS, DES TIC, DE L'INFORMATION ET DE LA METEOROLOGIE.	23 FEVRIER – 02 MARS 2025	HARARE – ZIMBABWE

19.	LA 12 ^{ème} CONFERENCE ANNUELLE DE LA SAPOA.	3 – 9 MARS 2025	WINDHOEK – NAMIBIE
20.	REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'UPAP	11-22 MARS 2025	VIRTUEL // VIRTUEL
21.	QUATRIÈME ATELIER DE PREPARATION OPERATIONNELLE UA COMMERCE ELECTRONIQUE POUR EVALUER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE ET LE COMMERCE ELECTRONIQUE INTEGRATION DES OPERATEURS DESIGNES EN AFRIQUE	05 – 13 AVRIL 2025	COTONOU – BENIN
22.	LE 2 ^{ème} FORUM DES DIRIGEANTS POSTAUX DE L'UPU.	21 – 24 AVRIL 2025	NAIROBI – KENYA
23.	LA 13 ^{ème} CONVENTION DES ACTEURS DE L'AVIATION ET LE 2 ^{ème} SOMMET AFRICAIN SUR LA SECURITE ET LES OPERATIONS DE L'AVIATION.	10 – 15 MAI 2025	KIGALI – RWANDA
24.	ATELIER DE FORMATION SUR LE SYSTÈME DE REMUNERATION DE L'UPU	11 – 16 MAI 2025	ADDIS-ABEBA – ETHIOPIE

Résolution N°01/UPAP/AC/XLIII/2025

Sur l'adoption du rapport annuel d'activité du Secrétaire général pour 2024-2025

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni, lors de sa 43ème session ordinaire à Arusha, République-Unie de Tanzanie, du 24 au 25 juin 2025 ;

Vu l'article 5, paragraphe 5, du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport d'activité du Secrétaire général présenté lors de la 42e session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant pris note des améliorations significatives apportées à la présentation du rapport susmentionné, tant dans sa forme que dans son contenu ;

DECIDE :

1. D'exprimer sa satisfaction quant au rapport annuel d'activité présenté par le Secrétaire Général lors de la 42ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration ;
2. Féliciter le Secrétaire général et l'ensemble du personnel du Secrétariat général pour le travail bien accompli malgré les défis mis en évidence dans le rapport ;
3. Adopter le rapport susmentionné

Fait à Arusha, République-Unie de Tanzanie, le 25 juin 2025